



Conseil de Communauté

Publié le : 08/07/2026

Séance du jeudi 25 juin 2026

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 122

Le Conseil de Communauté, convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Ludovic FAGAUT, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56

La séance est ouverte à 17h08 et levée à 22h15

Etaient présents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX, **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon** : M. Mohamed AIT-ALI, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 17), Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET, M. Bruno CAIRE (à compter de la question n° 14), Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n°16), M. Serge COUËSMES, M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n°16), M. Clément DARCQ (à compter de la question n° 14), M. Franck DEFASNE, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCAERT, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Laura GINIOT (à compter de la question n° 16), Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI (à compter de la question n° 14), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°14), Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérémy JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Eléonore METZGER, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN (à compter de la question n°14), M. Jean-Pascal REYES, M. Djilalli SAHLAQUI, Mme Flora SIMONIN, M. Fabrice TAILLARD, M. Kévin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIËS, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE **Beure** : M. Bruno LIND, **Bonnay** : M. Pascal DIMANCHE, **Boussières** : M. Eloy JARAMAGO (à compter de la question n°14), **Braillans** : M. Thierry NONNOTTE, **Busy** : M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU, **Chalèze** : M. René BLAISON, **Chalezeule** : M. Hervé GROULT, **Champvans-Les-Moulins** : M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc** : M. Martial DEVAUX, **Chemaudin et Vaux** : M. Serge MINORET, **Chevroz** : M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon** : M. Jean-François MENESTRIER, **Dannemarie-Sur-Crête** : M. Sébastien PERRIN, **Devevey** : M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin** : M. Kadir YILDIRIM, **Fontain** : M. Marc GIRARDOT, **Francois** : M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille** : M. Denis PERIN, **Gennes** : M. Jean-Michel LHOMMEE, **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND, **Larnod** : M. Jean-Philippe DEVEVEY, **Les Auxons** : M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle** : M. Jean-Philippe REGENNASS, **Mazerolles-Le-Salin** : M. Philippe DOLEJAL, **Montfaucon** : M. Laurent JEUNET, **Morre** : Mme Martine CARTIER (suppléante), **Nancray** : Mme Julie DUEDE (suppléante), **Noironte** : M. Philippe GUILLAUME, **Novillars** : M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK, **Palise** : M. Christian DAVID, **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET, **Pirey** : M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français** : M. Stéphane RAMELET, **Pugey** : M. Frank LAIDIE (à compter de la question n°3), **Rancenay** : Mme Catherine BECKER, **Roche-Lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER (à compter de la question n° 33), **Roset-Fluans** : Mme Myriam DE JACQUELOT (suppléante), **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER, **Saône** : M. Lylia CALVAT, **Serre-Les-Sapins** : Mme Valérie BRIOT, **Thise** : M. Pascal DERIOT, **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD, **Torpes** : Mme Julie GIRARD, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Venise** : M. Charles POMMEY, **Vieilley** : M. Damien LIARD, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien AUBERT, **Vorges-Les-Pins** : M. Georges POITREY

Etaient absents : **Audeux** : M. Michel VIENET, **Besançon** : M. Hasni ALEM, M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRÉSILLION, Mme Estelle CAMARA, M. Jérôme CUPILLARD, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Manon MONNIER, M. Frédéric PARISE, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Esther SZWARC, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN, Mme Sylvie WANLIN, **Champagny** : M. Olivier LEGAIN, **Champoux** : M. Romain VIENET, **Chaucenne** : M. Etienne PELLEGRINI, **Deluz** : Mme Liliane JOURNOT, **La Chevillotte** : M. Jean-Luc BARBIER, **La Vèze** : Mme Céline TRONCIN VERGEY, **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Patrick CORNE, **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT, **Montferrand-Le-Château** : Mme Lucie BERNARD, **Pouilley-Les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET, **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA, **Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY

Secrétaire de séance : Mme Anne OLSZAK

Procurations de vote : **Audeux :** M. Michel VIENET à Mme Valérie MAILLARD, **Besançon :** M. Hasni ALEM à Mme Aline CHASSAGNE, M. Guillaume BAILLY à M. Jean-Pascal REYES (jusqu'à la question n°16 incluse), M. Patrick BOUZAT à M. Patrick JACQUES, M. Jimmy BRESILLION à Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Bruno CAIRE à Mme Isabelle BORDAT (jusqu'à la question n°13 incluse), Mme Estelle CAMARA à M. Djilali SAHLAOUI, M. Jérôme CUPILLARD à Mme Marie GRUILLOT, M. Clément DARCO à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°13 incluse), Mme Laura GINIOT à M. Jérémy JEANVOINE (jusqu'à la question n°15 incluse), Mme Leïla HANNOUNI à M. Pascal ORLANDI (jusqu'à la question n°13 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Flora SIMONIN (jusqu'à la question n°13 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Emmanuelle HUOT-CUSENIER, Mme Manon MONNIER à M. Kevin VEJUX, M. Frédéric PARISE à Mme Sophie PESEUX, Mme Anne-Rachel SCHERTZ à M. Didier GENDRAUD, Mme Esther SZWARC à M. Fabrice TAILLARD, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN à Laurence MULOT CESARI, Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Sébastien LEUBA, **Champagny :** M. Olivier LEGAIN à M. Philippe GUILLAUME, **Chaucenne :** M. Etienne PELLEGRINI à Mme Catherine BARTHELET, **La Vèze :** Mme Céline TRONCIN VERGEY à M. Laurent JEUNET, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE à M. Pascal DERIOT, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT à Mme Christine WERTHE, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD à M. Henri BERMOND, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET à M. Patrick AYACHE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER à M. René BLAISON (jusqu'à la question n°32 incluse), **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA à M. Martial DEVAUX, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY à Mme Anne BIHR

Délibération n°2026/2026.00192

Rapport n°47 - Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés

*Délibération du Conseil de Communauté du 25 juin 2026
Communauté urbaine Grand Besançon Métropole*

Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés

Rapporteur : M. Ludovic FAGAUT, Président

	Date	Avis
Commission n°6	09/06/2026	Favorable
Bureau	11/06/2026	Favorable
CCSPL	18/06/2026	Favorable

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

Résumé :

Le service public de gestion des déchets est de présenter à l'assemblée délibérante, à titre d'information, son rapport annuel de l'année N-1. Conformément à la réglementation, des indicateurs de collecte, de traitement et financiers sont inscrits dans ce rapport (annexé à la présente).

En 2025, on constate une continuité par rapport à l'année précédente, c'est-à-dire une légère diminution dans la production des déchets résiduels et une stabilisation de la production de déchets recyclables. Cette année 2025 a été marquée par le développement et l'expérimentation d'un Système de Détection des Erreurs de Tri (SDE).

I. Les événements marquants de l'année 2025

A/ Amélioration du tri des déchets : enjeux, innovations et actions en 2025

En 2025, le développement et l'expérimentation d'un Système de Détection des Erreurs de tri (SDE) ont été engagés dans le cadre d'un appel à projet financé par CITEO. Porté par le prestataire SULO en coopération avec les services de la DGD, ce projet faisant appel à l'intelligence artificielle, s'inscrit dans une volonté forte de réduction des erreurs de tri.

L'année 2025 a été consacrée à l'étude détaillée des besoins, l'équipement de 8 véhicules de collecte des dispositifs nécessaires à la détection des erreurs de tri, aux développements, à l'installation et mise au point du logiciel par SULO. L'organisation interne DGD a été revue pour la prise en compte et l'analyse des données générées par l'intelligence artificielle avec deux axes majeurs : le suivi opérationnel du dispositif et la sensibilisation ciblée.

B/ Information sur la TVA

Comme le prévoit l'article 260A du Code Général des Impôts, Grand Besançon Métropole a fait le choix de renoncer à l'option d'assujettissement à la TVA pour son budget annexe déchets à compter du 01/01/2025. Cette décision a été validée par le Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2024. La dénonciation de cette option entraîne la suppression de la TVA appliquée à la redevance incitative et ouvre le droit à une éligibilité au FCTVA pour les dépenses d'investissement. Les chiffres du budget annexe déchets sont désormais présentés en euros nets.

II. Les résultats

A/ Indicateurs de collecte

1. La production de déchets

2025 Besançon / Périphérie	Tonnages 2023	Tonnages 2024	Tonnages 2025	Production en kg/an/ hab. (évolution 2024/2025)		Tonnages 2008	Production en kg/an/hab, 2008 (évolution 2025/2008)		Moyenne nationale en kg/an/hab. Sources ADÈME 2024
OM résiduelles	26 048	26 092	26 158	132	-0,2%	39 842	227	-42%	224
Collecte sélective	12 312	12 330	12 310	62	-0,6%	10 722	61	2%	53
Verre	6 748	6 646	6 566	33	-1,7%	5 727	33	0%	33
Biodéchets	9	22	21	*	*	*	*	*	3
Sous total SPGD	47 477	45 090	45 055	227	-0,5%	56 291	321	-29%	313
Cartons	382	345	358	2	-3,3%	437	2	-10%	*
Textiles	836	878	1 005	5	13,9%		NC		2
Éco-centres	38 664	42 231	42 664	215	1,0%	28 346	162	33%	219
Total	86 359	85 359	89 082	449	3,1%	85 074	485	-7%	534

2. Les ressources humaines

La Direction Gestion des Déchets compte 125 postes permanents :

- 7 agents de catégorie A
- 14 agents de catégorie B
- 104 agents de catégorie C

3. Le parc de bacs dans l'ensemble du territoire de Grand Besançon Métropole

- 51 559 bacs à déchets résiduels
- 50 083 bacs à déchets recyclables
- 707 conteneurs à verre
- 237 conteneurs à déchets recyclables à Besançon dont 76 au centre-ville et 154 conteneurs installés dans le quartier de Planoise
- 52 conteneurs carton
- 12 conteneurs à papier dans les déchetteries

B/ Indicateurs de traitement

- 26 158 tonnes de déchets résiduels incinérés
- 12 310 tonnes de déchets recyclables (hors verre) transférées au centre de tri
- 42 664 tonnes de déchets apportés dans les éco-centres de Grand Besançon Métropole
- 26,5 % taux de refus de tri
- 349 sites de compostage en pieds d'immeubles
- 63 sites de compostage partagés (chalets de compostage ou composteurs de quartiers)

Sur son territoire, le SYBERT estime à 5 864 tonnes de biodéchets détournés via le compostage collectif de proximité et le compostage individuel

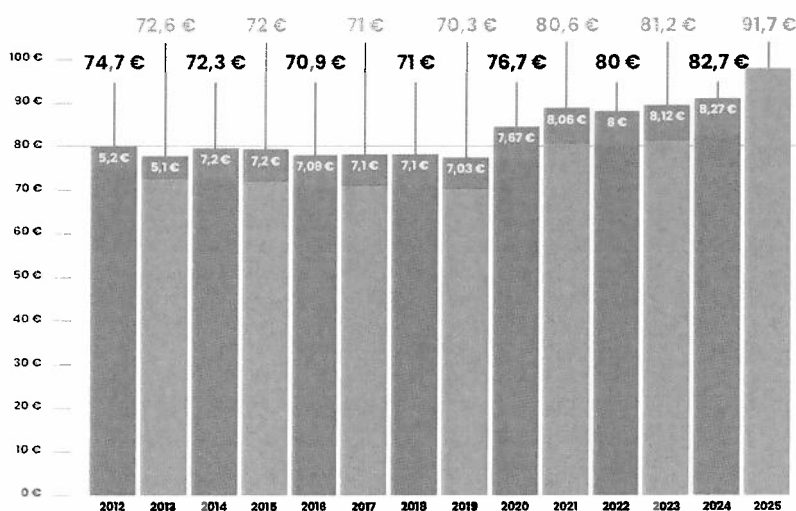
Répartition des dépenses de fonctionnement par nature

	Montant des dépenses 2025	Moyenne par habitant	Évolution 2025/2024	Montant des dépenses 2024
Prestations rémunérées au SYBERT	12 894 225 €	65 €	0,7%	12 800 000 €
Autres prestations de service	1 715 326 €	8,6 €	20%	1 429 651 €
Frais de personnel	6 054 907 €	30,5 €	3,8%	5 831 970 €
Dotations aux amortissements	1 197 140 €	6 €	24,9%	958 122 €
Autres services	1 648 246 €	8,3€	63%	1 011 558 €
Fournitures	677 867€	3,4€	15,8%	585 500 €
Charges diverses et financières	173 653€	0,9€	57,6%	110 154 €
TOTAL	24 361 544€	122,8€	7,2%	22 725 955€

Répartition du financement du service public

	Recettes 2025	Montant / Hab. 2025	Evolution de la moyenne / Hab.
Recettes de la REOM/RI des ménages	18 198 184€	91,7€	↗
Recettes de la REOM/RI des non ménages	3 497 841€	17,6€	↗
Soutiens des organismes agréés	2 703 147€	13,6€	↗
Valorisation matière	649 285€	3,3€	↗
Recettes diverses	276 691€	1,4€	↘
TOTAL	25 325 148€	127,7€	↗

Évolution du tarif moyen des ménages par an et par habitant en euros



S'agissant de la redevance perçue sur les ménages, elle a augmenté en moyenne de 0,8 % entre 2024 et 2025 s'établissant à 91.7 € HT en moyenne par habitant. Depuis 2012, la stratégie tarifaire mise en place permet de contenir les dépenses et donc les hausses sur la redevance. Cette même stratégie tarifaire permet également de tendre vers une adéquation entre la redevance acquittée et le coût réel du service.

D/ Relation aux usagers

En 2025, ce sont plus de 23 000 appels qui ont été pris en charge par le service Relation Usagers de la Direction Gestion des Déchets qui a également traité près de 19 200 courriels.

III. Les perspectives

La priorité politique sera d'améliorer significativement la qualité du tri, désormais principal levier de maîtrise des coûts et d'efficacité environnementale. Cela passera par :

- Le déploiement complet du système de détection intelligent
- Un renforcement des actions de contrôle, pédagogie et, si nécessaire, de sanction
- Une responsabilisation accrue des usagers dans une logique d'équité

La collectivité poursuivra la transformation du service autour de trois axes :

1. Un service plus sobre et optimisé
2. Un service plus proche et plus lisible pour les usagers
3. Un territoire exemplaire en économie circulaire

Dans un contexte de pression financière et environnementale croissante, l'enjeu sera de concilier exigence écologique, qualité de service et maîtrise du coût pour l'utilisateur, en consolidant un modèle reconnu mais qui doit désormais franchir un nouveau cap.

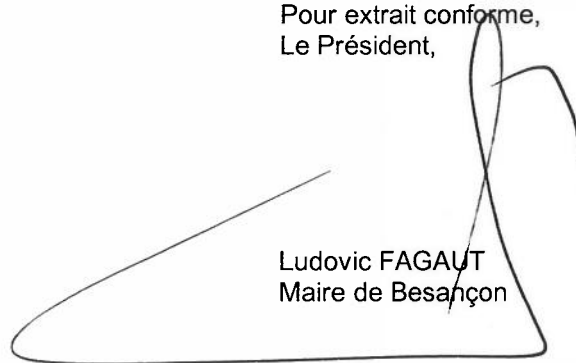
Le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité de service public de gestion des déchets ménagers et assimilés.

La Secrétaire de séance,



Anne OLSZAK
Conseillère Communautaire Déléguée

Pour extrait conforme,
Le Président,



Ludovic FAGAUT
Maire de Besançon



Rapport annuel 2025

**Direction
Gestion des
Déchets**

PRÉAMBULE

Ce rapport global a pour objectif d'informer les élus et les citoyens sur le prix et la qualité du service public de gestion (pré-collecte, collecte, transport et traitement) des déchets.

Grand Besançon Métropole est compétent pour la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de ses 67 communes membres, depuis le 1^{er} janvier 2006. La collectivité porte le budget de la collecte et du traitement des déchets des ménages.

Le SYBERT (Syndicat de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets) est compétent pour le traitement et la valorisation des déchets.

Lorsque tout ou partie de la compétence élimination des déchets (collecte et traitement) a été transférée à un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), les éléments du rapport de ce dernier sont intégrés dans le rapport d'activités de la collectivité d'origine.

Le rapport annuel du SYBERT a été validé lors du comité syndical du 10 mars 2026 et ses éléments sont repris pour établir le rapport annuel de gestion des déchets ménagers et assimilés de Grand Besançon Métropole.



Ludovic FAGAUT
Président
de Grand
Besançon
Métropole

La politique de gestion des déchets de Grand Besançon Métropole s'inscrit dans une trajectoire volontariste, construite dans la durée avec les communes et les habitants. Depuis la mise en place de la redevance incitative, notre territoire a fait le choix d'un service public visant à réduire les déchets à la source, à mieux trier et à maîtriser les coûts pour les usagers.

Les résultats de l'année 2025 confirment la pertinence de ce modèle : 132 kg de déchets résiduels par habitant et par an, pour un coût moyen contenu à 91 € hors TGAP. Ces chiffres traduisent une performance collective remarquable, mais aussi une culture désormais largement partagée : celle d'un territoire qui agit concrètement pour la sobriété et l'économie des ressources.

L'année 2025 a permis de poursuivre l'adaptation de notre organisation. La généralisation de la collecte alternée, la réduction progressive des fréquences et le développement des points d'apport volontaire contribuent à un service plus efficient, mieux intégré au cadre de vie et attentif à la maîtrise des dépenses. La sécurité des agents demeure une priorité essentielle : la suppression quasi complète des collectes en marche arrière constitue, à cet égard, une avancée majeure.

Cette année a également été marquée par des innovations importantes. L'expérimentation de la détection automatique des erreurs de tri, notamment dans les bacs jaunes, ouvre la voie à une collecte plus intelligente et plus ciblée. Associée à des actions de sensibilisation adaptées aux différents publics – ménages, professionnels, habitat collectif – elle doit nous permettre de progresser dans la qualité du tri et dans la relation avec les usagers.

Un point de vigilance demeure toutefois central : le taux d'erreurs de tri, encore trop élevé à 26 %, génère plus d'un million d'euros de surcoûts. C'est l'un des principaux défis des prochaines années. En 2026, l'amélioration de la qualité du tri constituera donc une priorité, à travers le déploiement de nouveaux outils, le renforcement des contrôles et une responsabilisation accrue des usagers, dans un esprit d'équité.

À l'heure où s'ouvre une nouvelle dynamique pour notre collectivité, je souhaite inscrire cette politique dans trois orientations claires : un service plus sobre et mieux optimisé ; un service plus lisible et plus proche des habitants ; un territoire exemplaire en matière d'économie circulaire. Dans un contexte financier et environnemental exigeant, notre cap reste le même : qualité du service public, maîtrise du coût pour les habitants et conjuguer exigence écologique.

Je veux enfin saluer l'engagement quotidien des équipes qui font vivre ce service public avec professionnalisme. Les résultats obtenus en 2025 sont d'abord le fruit de cette mobilisation. C'est sur cette base solide que nous continuerons à avancer, ensemble, au cours du mandat qui démarre.



TOKYO SUSHI

CENTRE VILLE
Zone Réglementée

HOTELS Centre Ville
Autorisés

TOUS LES PAPIERS
ET EMBALLAGES



100% RECYCLÉ

100% RECYCLÉ

A la
Reine d'Angleterre

25

SOMMAIRE

-  P. 6 **Les faits marquants**
-  P. 8 **Les chiffres clés 2025**
-  P. 9 **Présentation** du territoire
-  P. 10 L'organisation de la gestion des déchets :
les différentes compétences
-  P. 12 **Moyens humains**
-  P. 14 **Relation aux usagers**
-  P. 18 **Collecte**
-  P. 34 **Traitement**
-  P. 38 **Indicateurs financiers**

Amélioration du tri des déchets : enjeux, innovations et actions en 2025

En 2025, 26% des déchets traités par le centre de tri du SYBERT étaient des erreurs de tri. Malgré les campagnes de communication engagées, les erreurs de tri sont en augmentation sur le territoire, entraînant des conséquences financières (>1 million d'euros en 2025) portées par l'ensemble des usagers du service public. Au-delà de l'impact financier, ces erreurs représentent également des risques pour les agents de la collectivité et les équipements (camions de collecte et installations industrielles). En effet, des déchets dangereux, tels que les déchets médicaux, les bouteilles de protoxyde d'azote ou encore les piles et batteries au lithium, sont régulièrement détectés aussi bien dans les bacs à ordures ménagères résiduelles que dans les bacs de tri.

En 2025, le développement et l'expérimentation d'un **Système de Détection des Erreurs de tri (SDE)** ont été engagés dans le cadre d'un appel à projet financé par CITEO. Porté par le prestataire SULO en coopération avec les services de la Direction Gestion des Déchets, ce projet

faisant appel à l'intelligence artificielle, s'inscrit dans une volonté forte de réduction des erreurs de tri.

L'année 2025 a été consacrée à l'étude détaillée des besoins, à l'équipement de 8 véhicules de collecte des dispositifs nécessaires à la détection des erreurs de tri, aux développements, à l'installation et mise au point du logiciel par SULO. L'organisation interne DGD a été revue pour la prise en compte et l'analyse des données générées par l'intelligence artificielle avec deux axes majeurs : le suivi opérationnel du dispositif et la sensibilisation ciblée.

Concrètement, l'intelligence artificielle analyse le contenu des bacs lors de la collecte. Les bacs pour lesquels des pollutions massives et récurrentes ont été détectées sont signalés pour contrôle par les équipes de collecte. Lors du contrôle du bac, celui-ci peut être refusé à la collecte s'il comporte trop d'erreurs de tri (un accroche bac pédagogique à l'attention de l'utilisateur est alors apposé sur le bac laissé sur place).



Le volet opérationnel du SDE alimente et accompagne une stratégie de sensibilisation renforcée. Ainsi, lorsqu'un agent en charge de la sensibilisation des usagers constate des pollutions de bacs massives et/ou récurrentes, il procédera à une demande de sensibilisation qui se traduit par l'envoi de courriers informatifs ou par des prises de contact.

Ce volet sensibilisation comprend plusieurs niveaux permettant d'agir suivant :

- Le type d'utilisateur concerné (collectif, entreprise, individuel)

- Le nombre de sensibilisations effectuées
- La dangerosité des déchets détectés (protoxyde d'azote ou DASRI).

L'accompagnement s'opère également par le biais de sensibilisations au plus proche des usagers. Outre la campagne de communication menée en 2025 (conférence de presse, communication dans le Magazine de l'agglomération, affichage), la DGD dispose de deux cellules de sensibilisation.



Information sur la TVA

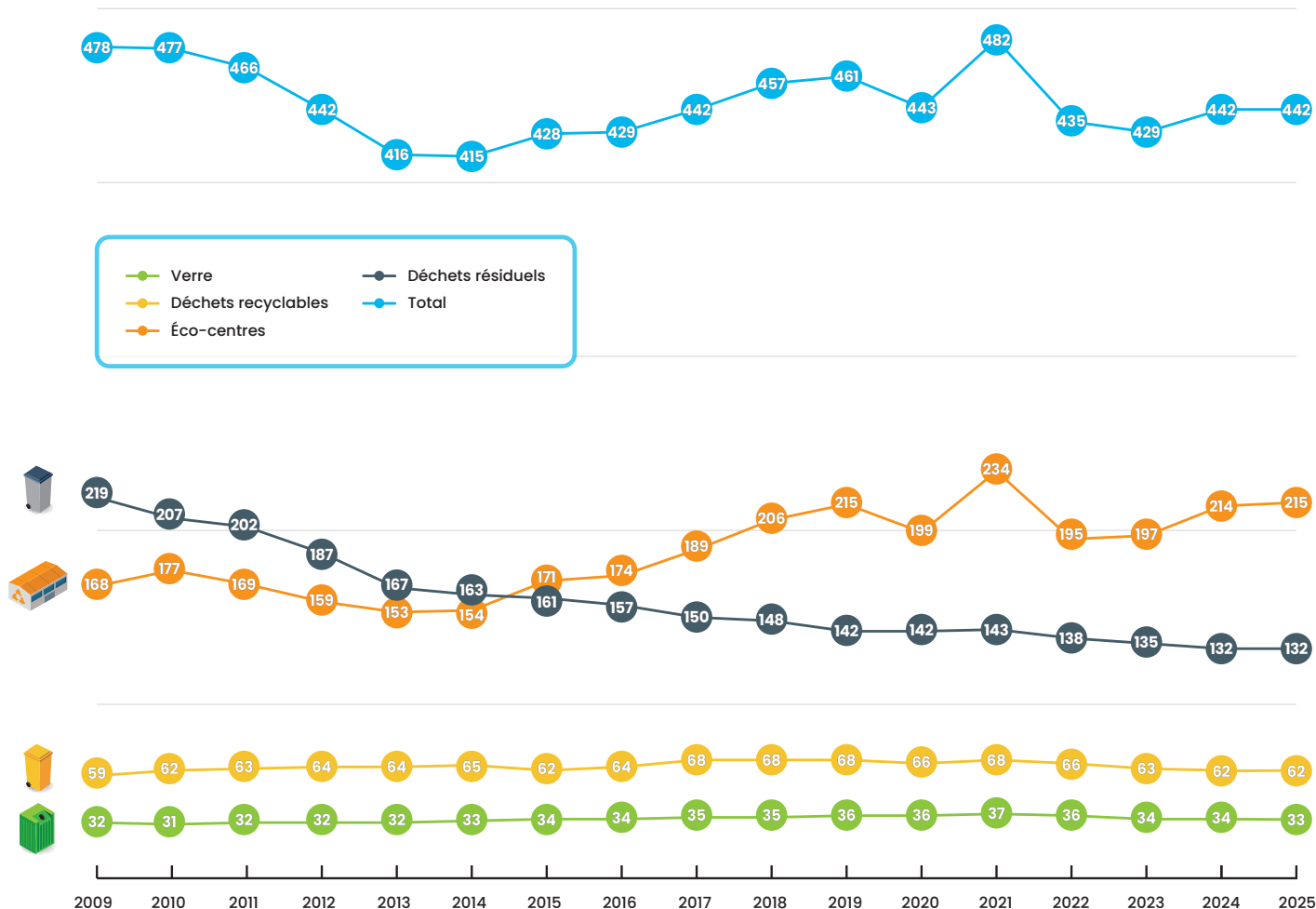
Comme le prévoit l'article 260A du Code Général des Impôts, Grand Besançon Métropole a fait le choix de renoncer à l'option d'assujettissement à la TVA pour son budget annexe déchets à compter du 1^{er} janvier 2025. Cette décision a été validée par le Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2024. La dénonciation de cette option entraîne la suppression de la TVA appliquée à la redevance incitative et ouvre le droit à une éligibilité au FCTVA pour les dépenses d'investissement. Les chiffres du budget annexe déchets sont désormais présentés en euros nets.

LES CHIFFRES CLÉS 2025

Les flux collectés en kg par an et par habitant

sur tout Grand Besançon Métropole

Les résultats de l'année 2025 montrent une stabilité par rapport à l'année précédente.



La répartition des dépenses pour 100 euros de redevance incitative

Ordures ménagères résiduelles :
49,70 €

Éco-centres :
26,70 €

Emballages recyclables et papiers :
17,50 €



Biodéchets : **2,90 €**

Verre : **3,20 €**



MOYENNE DES MÉNAGES

91,70 €

La RI moyenne par an et par habitant

L'ORGANISATION DE LA GESTION DES DÉCHETS : LES DIFFÉRENTES COMPÉTENCES

Grand Besançon Métropole assume la responsabilité du financement de toutes les activités liées au Service Public de Gestion des Déchets à travers la redevance incitative, ainsi que la collecte des déchets des ménages sur son territoire.

Les missions s'articulent autour du règlement de collecte dont la dernière version a été adoptée par arrêté du 16/07/2024. Ce règlement énonce notamment :

- Le fonctionnement de la Redevance Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères, comprenant une part abonnement calculée en fonction du niveau de service et du volume du bac pour les ordures ménagères résiduelles, ainsi qu'une part variable composée de deux éléments : la première basée sur le poids des déchets résiduels produits et la seconde sur le nombre de présentations à la collecte du bac pour déchets résiduels.
- Les usagers concernés par le Service Public de Gestion des Déchets, à savoir les ménages tenus d'utiliser ce service en tant que producteurs de déchets résidant sur le territoire. Le SPGD peut également prendre en charge les Déchets Non Ménagers Assimilés (DNMA), issus de l'industrie, des commerces, de l'artisanat ou des administrations, qui ne génèrent pas de sujétion technique particulière.
- Les déchets collectés dans le cadre des missions de Grand Besançon Métropole, ainsi que l'ensemble de l'organisation de la collecte, des moyens mis à disposition des usagers, et des niveaux de service proposés en fonction du secteur de résidence.
- Les modalités contractuelles entre les usagers et le Service Public de Gestion des Déchets.

Le traitement est assuré par le SYBERT.

Depuis 1999, le SYBERT assure un traitement des déchets conforme aux dispositions du titre 4 du Livre 5 du Code de l'Environnement. Suite aux statuts modifiés en 2016 et 2017, le SYBERT est compétent pour le traitement des déchets ménagers et assimilés, la gestion des éco-centres (gestion des hauts et bas de quai), la prévention y compris la gestion des ressources et le compostage local, le transfert des déchets.



SYBERT



160
communes



230 997
habitants

Grand Besançon Métropole
représente

85,9%
des usagers du SYBERT

Territoire du SYBERT



MOYENS HUMAINS

Effectifs de la Direction Gestion des Déchets

Pour assurer ses missions, la Direction Gestion des Déchets compte **132 postes* permanents** (*7 postes en cours de recrutement au 31 décembre 2025), répartis comme suit :



20
femmes

2 AGENTS CATÉGORIE A	9 AGENTS CATÉGORIE B	9 AGENTS CATÉGORIE C
-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------



105
hommes

5 AGENTS CATÉGORIE A	5 AGENTS CATÉGORIE B	95 AGENTS CATÉGORIE C
-----------------------------------	-----------------------------------	------------------------------------

Pour pallier aux absences, la Direction Gestion des Déchets **a recours à plusieurs solutions :**

Heures supplémentaires

À HAUTEUR DE

7 960 h
en 2025

Différents types d'emplois temporaires

EMPLOIS CONTRACTUELS (CDD)

11 615 h
en 2025

INTERMED (ripeur uniquement)

7 438 h

(7 913 h en 2024 soit - 6%).

La DGD a contractualisé avec INTERMED pour répondre à des besoins ponctuels. Cette structure propose du personnel en réinsertion.

En 2025, **21 agents** ont été appelés en renfort pour pallier le manque d'effectif.

SAISONNIERS

2 063 h

soit 13 agents lors de l'été 2025

11 en qualité d'éboueur, 1 agent de précollecte et 1 adjoint administratif au service relations usagers

Concernant les éléments sur la sécurité au travail, la Direction Gestion des Déchets compte **18 déclarations d'accidents de travail** en 2025 qui ont généré **1 472 jours d'arrêts** (dont 994 jours pour les déclarations antérieures à 2025 soit 478 jours d'arrêt pour les déclarations 2025). **Deux agents** occupent la fonction d'assistant de prévention.

L'absentéisme s'établit en 2025 à **17,10 %** (hors congés et récupération). À noter qu'en 2025, **8 agents** ont été absents toute l'année en lien avec une maladie ou un accident de travail.

Organigramme

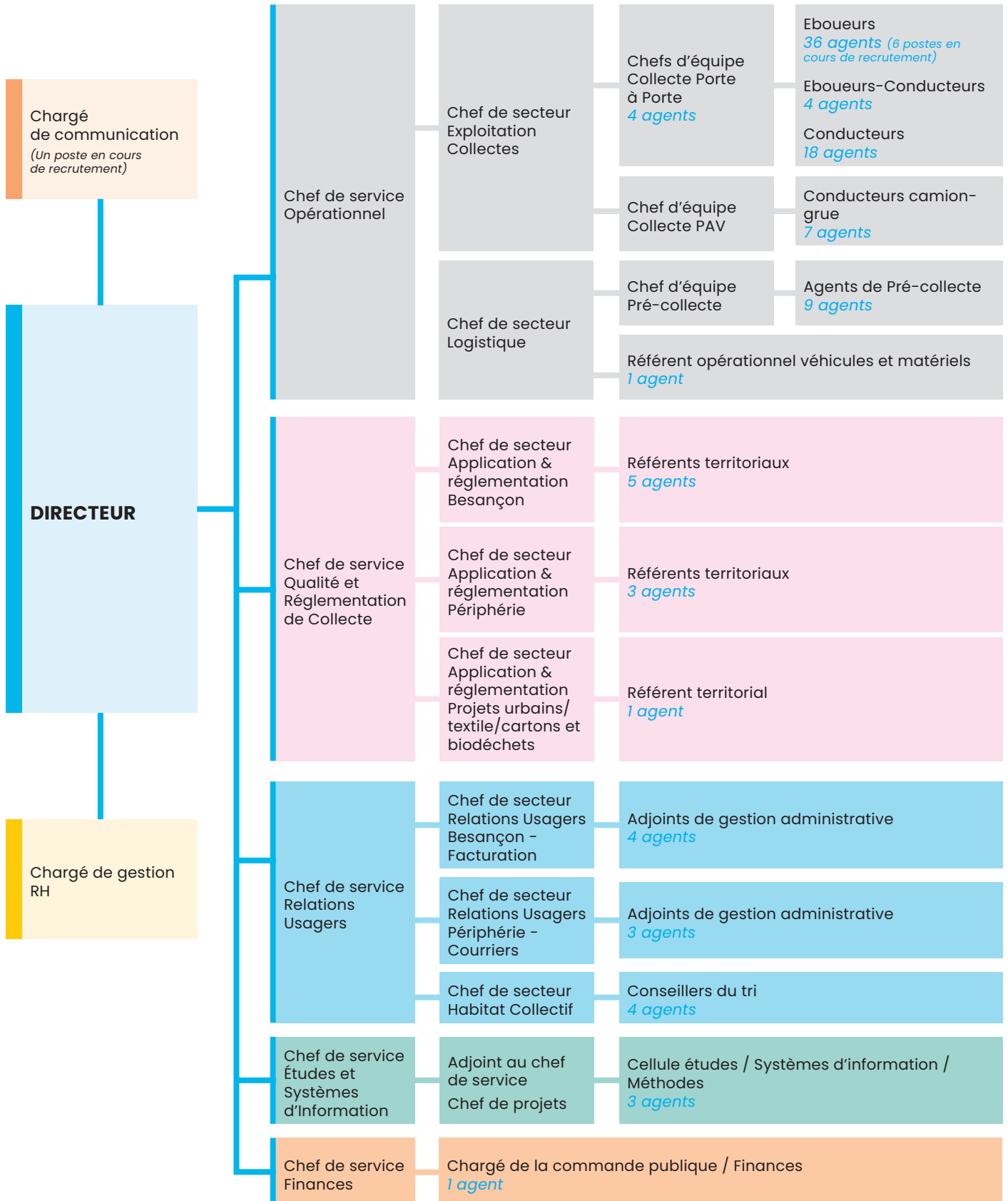


125 agents
En poste au 31/12/2025

7 AGENTS
CATÉGORIE A

14 AGENTS
CATÉGORIE B

104 AGENTS
CATÉGORIE C



RELATIONS AUX USAGERS

La Relation Usagers

La Direction Gestion des Déchets place la relation avec les usagers au cœur de ses préoccupations à travers trois équipes distinctes : l'équipe Relation Commerciale, la cellule habitat collectif et les référents territoriaux de la mission qualité. Le fonctionnement intrinsèque de la redevance incitative nécessite la mobilisation de nombreux agents pour accompagner efficacement les usagers.

L'équipe Relation Commerciale est composée de 8 agents et 2 coordinatrices qui assurent l'accueil, le conseil, l'établissement des contrats et la gestion des réclamations des usagers. La Direction Gestion des Déchets dispose d'un standard téléphonique et d'un accueil physique ouverts tous les deux de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30. Un peu plus de 70 % des contacts avec les usagers se font par téléphone. Même si certains usagers se déplacent, le second canal employé est l'écrit pour environ 29 % des contacts. L'accueil physique représente moins de 1% des relations avec les usagers.

Depuis la mutualisation du standard téléphonique entre la Direction Gestion des Déchets et le SYBERT, près de 36 % des appels en 2025 concernent le syndicat de traitement. La dématérialisation des démarches est

possible grâce à l'interface **Besançon-eMoi** qui permet de gérer son contrat, de suivre le détail de ses collectes des déchets et de payer ses factures. Chaque titulaire de contrat a la possibilité de consulter le détail précis des collectes effectuées pour son compte. On retrouve sur cet outil la liste des collectes des bacs à déchets résiduels (date, heure, poids) et les mêmes informations sont disponibles pour les bacs à déchets recyclables. 18 739 comptes Besançon-eMoi sont actifs en 2025 (+9,7% par rapport à 2024) pour environ 35 329 paiements en ligne (+10% par rapport à 2024).

Démarche Marianne Services publics +

La Direction Gestion des Déchets détient le label Marianne Services Publics + depuis de nombreuses années et met donc un accent important sur la relation avec les usagers. Cela comprend les délais de réponses et le taux de couverture des appels qui pour 2025 est de 93,84 %.



	ACCUEIL PHYSIQUE	APPELS REÇUS		CONTACTS ÉCRITS			TOTAL CONTACTS	% VISITES PHYSIQUES	% APPELS	% CONTACTS ÉCRITS
		TOTAL	DONT APPELS SYBERT	COURRIERS TRAITÉS	COURRIELS TRAITÉS	TOTAL				
2025	NC	23 148	8 426	579	19 231	19 810	42 958	NC	53,33	46,11
2024	163	25 663	9 531	517	9 699	10 216	36 042	0,45	71,20	28,34
2023	244	22 831	8 602	635	8 763	9 398	32 473	0,75	70,31	28,94
2022	367	22 055	14 389	597	8 192	8 789	31 211	1,18	70,66	28,16
2021	236	24 042	9 120	276	7 655	7 931	32 209	0,73	74,64	24,62
2020	368	31 260	14 326	306	6 262	6 568	38 196	0,96	81,84	17,20
2019	587	26 517	7 400	104	5 593	5 697	32 801	1,79	80,84	17,37
2018	207	19 338	3 799	3 544	3 979	7 523	27 068	0,76	71,44	27,79

Des agents en charge de la sensibilisation en habitat collectif

L'appropriation de la redevance incitative est un véritable enjeu pour les habitants résidant en immeuble collectif. GBM comporte 65 % d'habitat collectif sur son territoire, la ville de Besançon 86 %.

Dès l'instauration de la redevance incitative, une cellule de sensibilisation a été créée avec pour objectif d'épauler les bailleurs dans la diffusion des messages liés à la gestion des locaux à déchets et aux bons gestes de tri. Aujourd'hui, la cellule habitat collectif est composée de 4 conseillers du tri et d'une coordinatrice. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des bailleurs publics ou privés.

En 2025, 37 animations ont été organisées à destination des usagers de l'habitat collectif dont 10 spécifiquement pour l'installation de conteneurs à déchets recyclables en Points d'Apport Volontaire. Ce sont près de 1 500 personnes qui ont été sensibilisées.

Huit référents territoriaux, au sein de la mission qualité, garantissent le respect du règlement de collecte. Ils font notamment le lien avec les autres services de la Direction. Ils s'assurent de la qualité du service rendu par les opérateurs de collecte (régie ou prestataire) et de l'équité de traitement sur l'ensemble du territoire de la communauté urbaine.

1 552 interventions auprès des usagers en amont des collectes ont permis de garantir et de pérenniser la prestation régulière et sécurisée d'enlèvement des déchets : besoin d'élagage, de prise en charge de clés pour accéder aux bacs ou encore de déplacement de point de collecte.

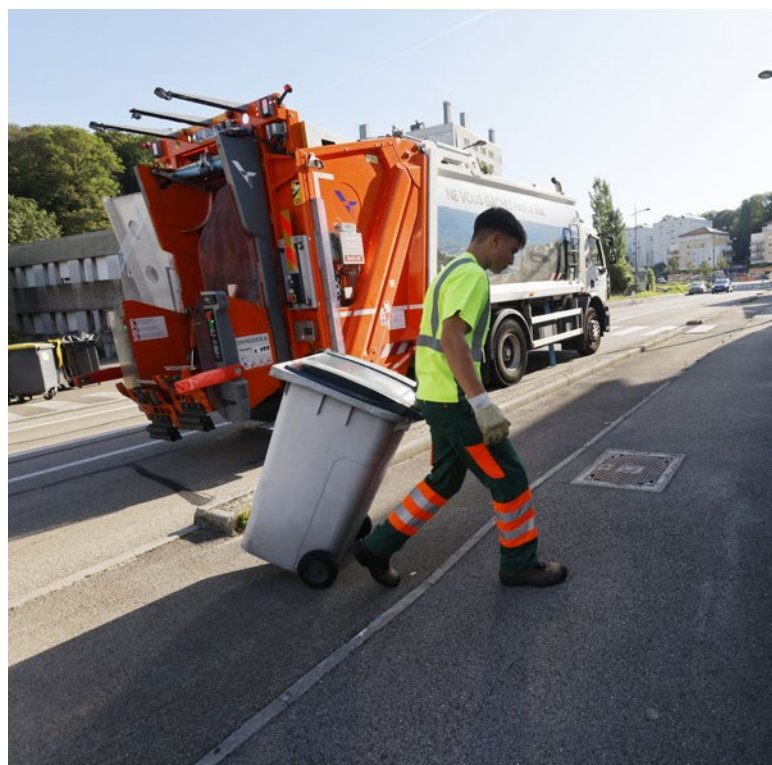
Les référents territoriaux sont assermentés pour constater les infractions au règlement de collecte. Ils réalisent des contrôles quotidiens au cours des tournées de collecte, vérifient le contenu des bacs, les conditions d'entreposage, la conformité des conteneurs (propreté, équipement en puce RFID...) ou encore leurs conditions de présentation à la collecte.

726 courriers de rappel à l'ordre ont été envoyés à des usagers et 46 procédures de sanctions ont été réalisées.

En parallèle, **2 049 enquêtes qualité** ont été menées en 2025, et **30 % des demandes reçues** par le service public de gestion des déchets ont fait l'objet d'une enquête et d'un suivi personnalisé.

Ces interventions se divisent principalement en deux catégories :

- Les interventions suite à des demandes d'usagers, notamment des réclamations concernant le non-remisage des bacs après la collecte ou des absences de collecte ponctuelles dues à des difficultés de passage des équipes de collecte (élagages, travaux, stationnements gênants, conditions météorologiques par exemple).
- Les interventions liées à des contrats particuliers, telles que l'ouverture ou la modification de contrats d'abonnement, où il peut être nécessaire pour des cas complexes (activités commerciales, regroupement d'usagers sur un même contrat, etc.) qu'un référent territorial se déplace et rencontre les usagers pour définir les modalités de collecte et les besoins en équipements.



Instructions des projets d'urbanisme

Cette mission consiste à définir des préconisations à destination des architectes, maîtres d'œuvre ou des services d'urbanisme. Ces dernières visent à assurer un service conforme aux objectifs d'hygiène et sécurité en matière de dimensionnement des zones de stockage de déchets et de construction des voiries nécessaires à la circulation des camions de collecte.

Le Service Public de Gestion des Déchets émet des avis relatifs à des projets d'aménagement. Ce travail indispensable permet de garantir un service de collecte conforme aux règles de sécurité, de prévention et de protection de la santé pour les agents de collecte. Il facilite également à terme le travail des agents d'entretien ou des gardiens d'immeubles. Ainsi, 520 nouveaux projets d'urbanisme ont été instruits en 2025.

La prévention des déchets

La compétence Prévention a été transférée au syndicat de traitement par les 3 EPCI. Le SYBERT porte le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) et met en œuvre les 8 axes définis par l'ensemble des membres en 2021.

Il présente son propre rapport d'activités. En matière de prévention, voici quelques chiffres clés issus de ce rapport :



INTERVENTIONS
EN MILIEU SCOLAIRE

1 278
personnes
sensibilisées



DÉCOUVERTE
DU CENTRE DE TRI

1 005
participants



ANIMATIONS
SUR LE TERRITOIRE

4 248
personnes
concernées



L'organisation des collectes ou de l'apport des déchets

Dans le périmètre de Grand Besançon Métropole, la prise en charge des différents types de déchets est structurée selon **5 niveaux de service**.



Besançon centre-ville

Collecte des bacs à déchets résiduels en porte-à-porte **2 fois par semaine** et collecte des déchets recyclables **en apport volontaire**

Besançon hors-centre

Collecte des bacs à déchets résiduels et à déchets recyclables en porte-à-porte **1 fois par semaine**

Besançon hors-centre Recyclables en PAV

Collecte des bacs à déchets résiduels en porte-à-porte **1 fois par semaine** et collecte des déchets recyclables **en apport volontaire**

Communes hors Besançon

Collecte des bacs à déchets résiduels et à déchets recyclables en porte-à-porte **1 fois par quinzaine**

Communes hors Besançon Gros producteurs dotés de bacs d'un volume global ≥ 500 L

Collecte des bacs à déchets résiduels en porte-à-porte **1 fois par semaine** et collecte des déchets recyclables **1 fois par quinzaine**

NIVEAUX DE SERVICE	BESANÇON CENTRE-VILLE	BESANÇON HORS-CENTRE RECYCLABLES EN PAV	BESANÇON HORS-CENTRE	COMMUNES HORS BESANÇON	COMMUNES HORS BESANÇON GROS PRODUCTEURS DOTÉS DE BACS D'UN VOLUME GLOBAL ≥ À 500L
--------------------	-----------------------	---	----------------------	------------------------	---

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Précollecte	Bac gris				
Collecte	2 collectes par semaine	1 collecte par semaine	1 collecte par quinzaine	1 collecte par semaine	

RECYCLABLES

Précollecte	Point d'apport volontaire	Bac à couvercle jaune	
Collecte		1 collecte par semaine	1 collecte par quinzaine

VERRE

Précollecte et Collecte	Point d'apport volontaire
-------------------------	---------------------------

CARTONS

Collecte	Point d'apport volontaire	Non concerné
----------	---------------------------	--------------

ÉCO-CENTRES

Possibilité d'accès aux éco-centres

En complément de la prestation de collecte en porte-à-porte et dans le cadre de conditions très précises présentées dans son règlement de collecte, le Service Public de Gestion des Déchets permet à tout Bisontin de bénéficier du service complet, c'est à dire de sortie et de rentrée des bacs-intégré dans l'abonnement pour le centre-ville et le secteur Battant- et optionnel pour les autres secteurs de Besançon.

Nombre de conteneurs d'apport volontaire par commune (y compris abris bacs)


	NOMBRE HABITANTS	NOMBRE DE CONTENEURS D'APPORT VOLONTAIRE					
		OMR	DMR	Cartons	Papier	Verre	Textile
Amagney	937	1	2			5	
Audeux	422					3	1
Avanne-Aveney	2 522					9	3
Besançon - centre-ville	120 057		76	50		41	5
Besançon - hors centre		2	161	2	2	384	91
Beure	1 342	1	2			5	1
Bonnay	828					2	
Boussières	1 200					3	
Braillans	205						
Busy	675					5	
Byans sur Doubs	619				1	2	1
Chalèze	375					1	
Chalezeule	1 326					11	3
Champagney	271					1	
Champoux	90					1	
Champvans les Moulins	317					1	
Châtillon le Duc	2 025					5	3
Chaucenne	513					3	
Chemaudin et Vaux	2 114	1	2			7	1
Chevroz	140					1	
Cussey sur l'Ognon	1 049					2	2
Dannemarie sur Crête	1 503					5	
Deluz	627					2	
Devecey	1 314				1	7	3
Ecole-Valentin	2 620					6	1
Fontain-Arguel	1 200					3	
Franois	2 250	1	2			3	
Geneuille	1 264					5	3
Gennes	676					2	2
Grandfontaine	1 810					2	1
La Chevillotte	163					2	
La Vèze	495					2	
Larnod	784					4	1
Les Auxons	2 522	1	2			6	2

	NOMBRE HABITANTS	NOMBRE DE CONTENEURS D'APPORT VOLONTAIRE					
		OMR	DMR	Cartons	Papier	Verre	Textile
Mamirolle Le Gratteris	1 974					9	1
Marchaux-Chaudefontaine	1 429				1	9	4
Mazerolles	220					1	
Merey-Vieilley	168					1	
Miserey-Salines	2 660					5	
Montfaucon	1 608					6	1
Montferrand le Château	2 191					8	2
Morre	1 321	1	2			4	1
Nancray	1 300					5	1
Noironte	401					2	
Novillars	1 345					7	3
Osselle-Routelle	956	1	2			3	2
Palise	145					1	
Pelousey	1 588					6	1
Pirey	2 179				2	9	3
Pouilley Français	824					3	
Pouilley les Vignes	2 162	1	1			7	6
Pugey	686					4	1
Rancenay	421					1	
Roche lez Beaupré	2 185					8	4
Roset Fluans	578					2	
Saint Vit	5 059	1	2		1	23	5
Saône	3 142				1	10	3
Serre les Sapins	1 921					4	2
Tallenay	437					1	
Thise	2 990	3	5		1	11	4
Thoraise	336				2	3	2
Torpes	1 004					3	
Vaire	805					2	
Velesmes Essarts	363					1	
Venise	518	1	2			1	
Vieilley	667					2	1
Villars Saint Georges	283					2	
Vorges les Pins	571					1	
		15	261	52	12	707	171

COLLECTE

Moyens mis à disposition des usagers

	60L	80L	120/140L	180L	240L	330L	500L	660L	750L	1110L
Nombre de bacs à déchets résiduels	17 372	728	18 219	1 386	4 680	1 293	2 762	51	4 628	440



51 559
bacs à déchets
résiduels

	60L	80L	120/140L	180L	240L	330L	500L	660L	750L	1110L
Nombre de bacs à déchets recyclables	/	46	14 170	3 029	20 644	3 640	3 025	6	5 113	410



50 083
bacs à déchets
recyclables



237
conteneurs
à déchets
recyclables
à Besançon, dont
76 conteneurs
au centre-ville
et 154 conteneurs
installés dans
le quartier de
Planoise



707 ↑
conteneurs
à verre dans
le territoire
de Grand
Besançon
Métropole



12 →
conteneurs
à papiers
dans les
éco-centres
du territoire
de Grand
Besançon
Métropole



↑ **52**
conteneurs cartons
au centre-ville de Besançon

L'organisation de la Pré-collecte

L'équipe Pré-collecte constituée de **10 agents**, assure le placement, le changement ou le retrait des bacs à déchets.

Moyens techniques et humains - Pré-collecte

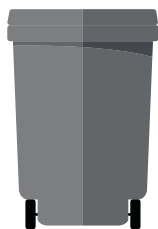
Véhicules légers	5 avec un nettoyeur haute pression et un camion-grue
Effectifs dont encadrement	10

Activités de l'équipe Pré-collecte

	Total des mouvements
Changement de bacs	2 279
Placement de bacs	2 426
Retrait de bacs	1 989
Réparation de bacs	1 017
Bacs à serrure	88
Lavage PAV	829
Interventions PAV	153
Bacs brûlés	88
Nombre de jours moyens entre la demande d'intervention et sa réalisation	13,88

La société Chablais Service Propreté a été missionnée pour le nettoyage complet de 829 points d'apport volontaire situés dans le territoire de Grand Besançon Métropole.

Collecte en porte-à-porte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et des Emballages Ménagers Recyclables (EMR)



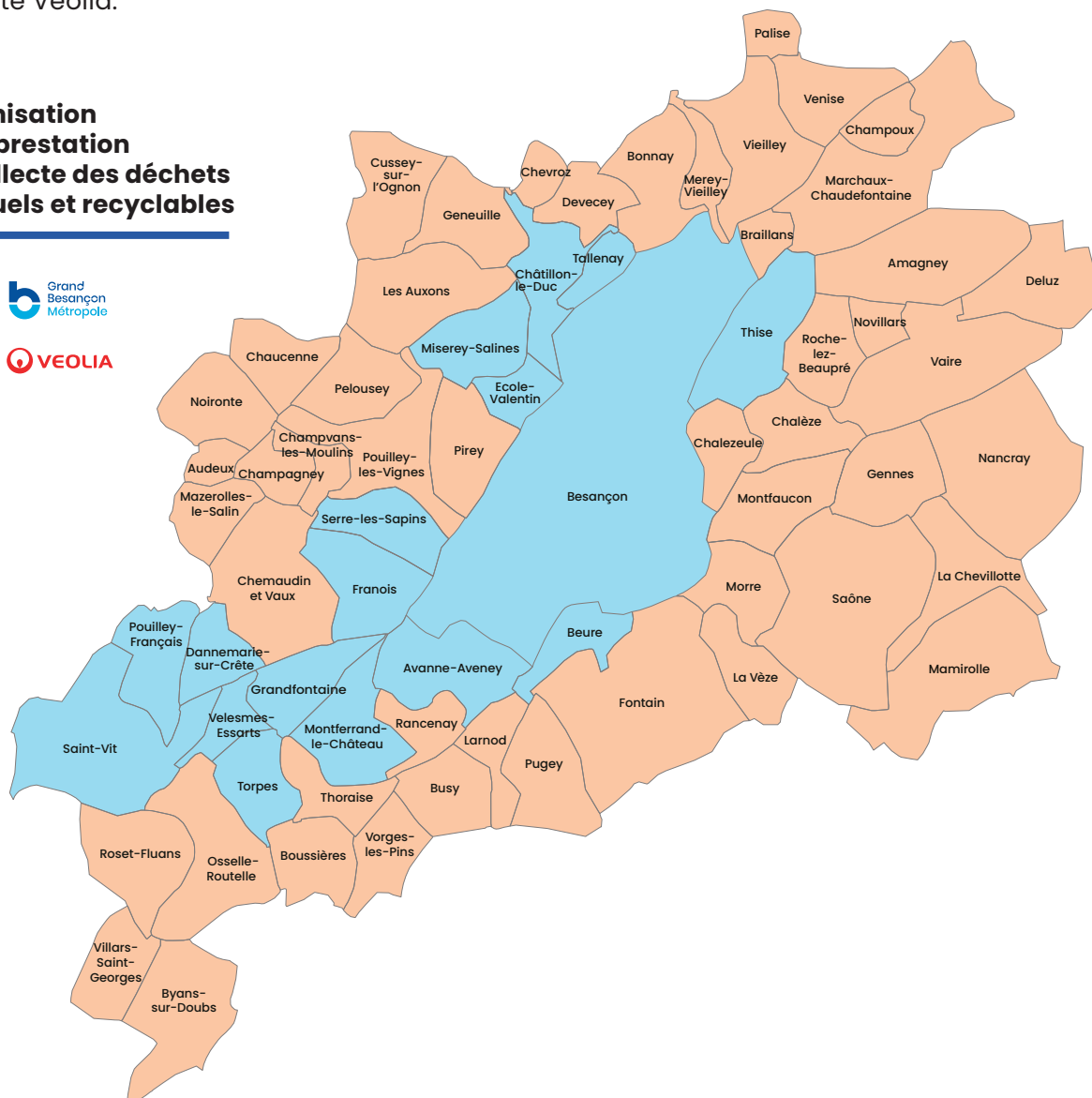
26 158 tonnes
d'ordures ménagères collectées
en 2025



12 310 tonnes
d'emballages ménagers recyclables
en 2025



La collecte en porte-à-porte est gérée en partie par la régie communautaire sur Besançon et les communes de la première couronne et pour les autres communes, par le prestataire de collecte Veolia.

Organisation de la prestation de collecte des déchets résiduels et recyclables



Répartition des collectes, moyens humains et techniques entre la régie et le prestataire

Moyens techniques et humains-collecte des résiduels et recyclables en porte-à-porte

	 Grand Besançon Métropole	 VEOLIA
	Régie porte-à-porte	Véolia porte-à-porte
Bennes à ordures ménagères	23	8
Kilomètres parcourus	191 265	124 137
Consommation carburant (litres)	180 283	96 181
Effectifs = agents de collecte + conducteurs + encadrements	67	17

Pour la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères résiduelles et des recyclables :



10 à 13
 tournées par jour
 soit

59 tournées par semaine



4 à 5
 tournées par jour
 soit

24,5 tournées par semaine



Collectes en Points d'Apport Volontaire des déchets ménagers recyclables, des cartons, des papiers, du verre et des ordures ménagères résiduelles

En régie, **sept conducteurs de camion-grue** réalisent les quatre tournées de collecte des conteneurs du lundi au vendredi, ainsi que le dimanche pour les DMR au centre-ville de Besançon.

Moyens techniques et humains collecte en PAV

	Recyclables	Verre	OMR	Papiers	Carton
Camions grue	8 camions grue thermique et un camion de location électrique				
Kilomètres parcourus	78 948				
Consommation carburant (litres)	55 170				
Effectifs conducteurs + encadrement	8				

Déchets Ménagers Recyclables collectés en Points d'Apport Volontaire au Centre-ville de Besançon

Le centre-ville comprend deux zones : « Boucle » et Battant pour 15 500 habitants. Ce centre classé « Patrimoine Remarquable » est caractérisé par des rues étroites et des espaces privés et publics restreints. Ces particularités conditionnent un mode de collecte des Déchets Ménagers Recyclables en conteneurs d'apport volontaire.



76
conteneurs pour
les recyclables au
centre-ville collectés
sur **6 tournées par**
semaine.



Déchets Ménagers Recyclables collectés en Points d'Apport Volontaire dans le quartier de Planoise à Besançon

154
conteneurs
pour les recyclables
dans le quartier de Planoise

La mise en place de stations de tri s'étend progressivement à l'ensemble du quartier.

Les locaux à déchets sont ainsi dédiés uniquement aux déchets résiduels.

Les objectifs : une meilleure maîtrise des charges, une amélioration du cadre de vie des habitants, une évolution qui facilite la rotation des bacs et réduit l'encombrement des espaces.



6 566
tonnes
de verre
collectées
en 2025



Collecte du Verre

Sur tout le territoire de Grand Besançon Métropole, la collecte du verre est réalisée uniquement en apport volontaire. Organisée en deux tournées : 427 conteneurs à Besançon et 280 conteneurs dans les communes péri-urbaines. La collecte des Points d'Apport Volontaire verre s'effectue 5 jours sur 7.

Collecte en PAV des Ordures ménagères résiduelles et recyclables en lien avec le traitement des situations de collecte dangereuses

À l'issue d'un diagnostic réalisé en 2015, les élus de Grand Besançon Métropole ont validé en décembre 2015, lors d'une Conférence des Maires, la démarche de résorption des situations accidentogènes en collecte (472 marches arrière référencées sur le territoire).

Depuis le démarrage du projet, des solutions concrètes ont été imaginées pour 95 % des marches arrière : aménagements de voirie ou points de regroupement.

Cependant, pour quelques cas jugés très complexes (environ 5 %), il a été retenu une solution alternative élaborée en concertation avec les représentants des communes concernées. Il s'agit de mettre à disposition des usagers des sacs prépayés qu'ils éliminent par l'intermédiaire de conteneurs collectifs avec accès privés.

Ainsi, depuis 2020, cette solution a été mise en œuvre à 16 reprises dans le territoire (pour 139 foyers) de la communauté urbaine. Les conteneurs sont collectés une fois par semaine par l'équipe PAV.

Fin 2025, 25 situations restent à traiter.

COLLECTE

Collecte du papier

Depuis 2022, des conteneurs spécifiques pour la collecte des papiers ont été installés dans tous les éco-centres de Grand Besançon Métropole. Douze conteneurs sont ainsi collectés chaque semaine par un camion-grue électrique.



208 tonnes
collectées en collecte
spécifique
en 2025

358 tonnes
de cartons
en 2025



Collecte des cartons

La collecte est assurée en régie en Points d'Apport Volontaire : Grand Besançon Métropole a installé 52 conteneurs. L'objectif principal est de valoriser plus efficacement la matière carton en triant mieux. Le service de collecte des cartons, initialement rendu aux seuls commerçants, est désormais accessible à tous les résidents du centre-ville.

Moyens techniques et humains - collecte des Cartons

	2025
Effectifs	8 (pour l'ensemble du service PAV)
Camion-grue	8 (pour l'ensemble du service PAV)
Kilomètres parcourus	10 000
Consommation carburant (litres)	6 500

Collecte des textiles

La collecte des textiles sur le territoire de Grand Besançon Métropole est conventionnée avec :

- un groupement composé du **Relais Est, Emmaüs Besançon et Tri Quingey**
- **la Régie des Quartiers**, sur le périmètre de Besançon.

Les partenaires implantent, collectent, traitent et assurent la maintenance des bornes d'apport volontaire du territoire. Grand Besançon Métropole étudie, propose de nouvelles implantations aux communes et collabore avec ses partenaires.

Depuis 2023, tous les éco-centres du territoire ont été équipées de bornes textiles permettant le dépôt des vêtements, du linge de maison et des chaussures.

Depuis 2024, Grand Besançon Métropole a installé de nouveaux conteneurs pour les textiles, linge de maison et chaussures au centre-ville de Besançon, afin d'encourager toujours plus le tri.

Jusqu'à présent le caractère patrimonial du cœur de ville compliquait la mise en place de borne blanche traditionnelle, ces nouveaux points d'apport volontaire sont donc issus d'une conception spécifique reprenant les mêmes caractéristiques que les conteneurs pour les emballages recyclables, verre et carton déjà installés au centre-ville.

1 005 tonnes
de Tissus Linges de maisons Chaussures
(TLC) collectées en 2025



Gestion des biodéchets

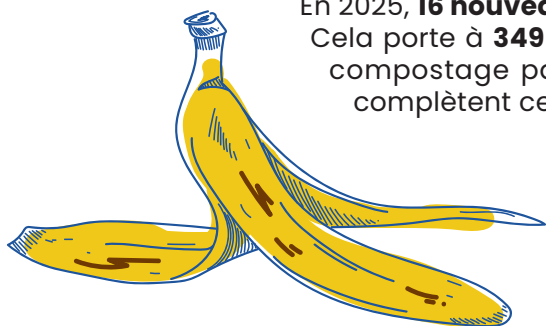
À compter du 1^{er} janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi antigaspillage de 2020, le tri des biodéchets est généralisé et concerne tous les professionnels et les particuliers.

Le compostage et la collecte sont les dispositifs retenus par GBM et mis en place en fonction des particularités de son territoire. Le compostage est la solution retenue partout, y compris pour la ville de Besançon, à l'exception d'une partie du centre-ville historique où une collecte spécifique a été mise en place.

Compostage

La compétence compostage a été transférée au SYBERT par les 3 EPCI. À l'échelle de son territoire, le syndicat estime que **5 864 tonnes de biodéchets** ont été détournées via le compostage collectif de proximité (sites de compostage collectif de quartier ou de village, composteurs en pied d'immeuble, lombricomposteurs) et par composteurs individuels.

En 2025, **16 nouveaux sites de compostage** en pied d'immeuble ont été ouverts. Cela porte à **349 le nombre total de ces sites** suivis par le SYBERT. 63 sites de compostage partagés de quartier, comprenant des chalets ou des bacs, complètent ces dispositifs.



COLLECTE

Collecte en Points d'Apport Volontaire mobiles

Ce service complète le maillage des sites de compostage déjà présents et permet aux habitants du centre-ville de trier leurs biodéchets sans ajouter de mobilier urbain dans un secteur limité en espace.

6 sites permettent aux 8 000 habitants n'ayant pas accès à un site de compostage de déposer leurs biodéchets aux jours et horaires prédéfinis.

Deux fois par semaine, sur des permanences de 2 heures, 765 foyers ont participé à la collecte avec 20,7 tonnes récoltées, soit 398 kg de biodéchets en moyenne par semaine.



Collecte des biodéchets en Points d'Apport Volontaire (PAV) mobiles sur le site Pasteur

Éco-centres

42 664 tonnes
valorisées en 2025

La compétence gestion des éco-centres a été transférée au SYBERT par les 3 EPCI.

9 éco-centres sont implantés sur le territoire de Grand Besançon Métropole. Les grands bisontins ont cependant accès aux **16 éco-centres du SYBERT.**

Éco-centres de Grand Besançon Métropole	Nombre de visiteurs en 2025	Évolution 2025/2024	Nombre de visiteurs en 2024
Thise-Chalezeule	125 785	+1,01%	124 012
Besançon-Tilleroyes	119 583	+1,04%	115 200
Byans-sur-Doubs	2 088	-5,69%	2 214
Devecey	50 868	+9,10%	46 627
Marchaux	5 041	-37,83%	8 109
Pirey	101 062	-0,26%	101 330
Saint-Vit	52 190	+4,75%	54 794
Saône	62 266	+2,64%	60 660
Thoraïse	40 094	-0,14%	40 150
Total	558 977	+1,06%	553 096

Installation de Tri-Massification

Le SYBERT dispose d'une installation de tri des encombrants et de massification des déchets issus des éco-centres.

En 2025, cette installation a permis de valoriser **1 430 tonnes d'encombrants et 1 680 tonnes de cartons** issues de tous les éco-centres du territoire du SYBERT.



Indicateurs techniques collecte – Résultats

Résultats globaux 2025

2025 Besançon / Périphérie	Tonnages 2023	Tonnages 2024	Tonnages 2025	Production en kg/an/ hab. (évolution 2024/2025)		Tonnages 2008	Production en kg/an/hab, 2008 (évolution 2025/2008)		Moyenne nationale en kg/an/hab. <small>Sources ADEME 2024</small>
OM résiduelles	26 048	26 092	26 158	132	-0,2%	39 842	227	-42%	224
Collecte sélective	12 312	12 330	12 310	62	-0,6%	10 722	61	2%	53
Verre	6 748	6 646	6 566	33	-1,7%	5 727	33	0%	33
Biodéchets	9	22	21	3
Sous total SPGD	47 477	45 090	45 055	227	-0,5%	56 291	321	-29%	313
Cartons	382	345	358	2	-3,3%	437	2	-10%	.
Textiles	836	878	1 005	5	13,9%		NC		2
Éco-centres	38 664	42 231	42 664	215	1,0%	28 346	162	33%	219
Total	86 359	85 359	89 082	449	3,1%	85 074	485	-7%	534

Résultats par secteur de collecte et par flux 2025

2025 Besançon / Périphérie	OM résiduelles		Collecte sélective		Verre		Biodéchets		Total	
	t	kg/an/ hab.	t	kg/an/ hab.	t	kg/an/ hab.	t	kg/an/ hab.	t	kg/an/ hab.
Besançon	19 768	165	7 128	59	2 649	22	21	0	29 566	246
Périphérie	6 390	82	5 182	66	3 917	50	0	0	15 489	198
Sous total SPGD	26 158	132	12 310	62	6 566	33	21	0	45 055	227
Rappel total 2024	26 092	132	12 330	62	6 646	34	22	0	45 090	227

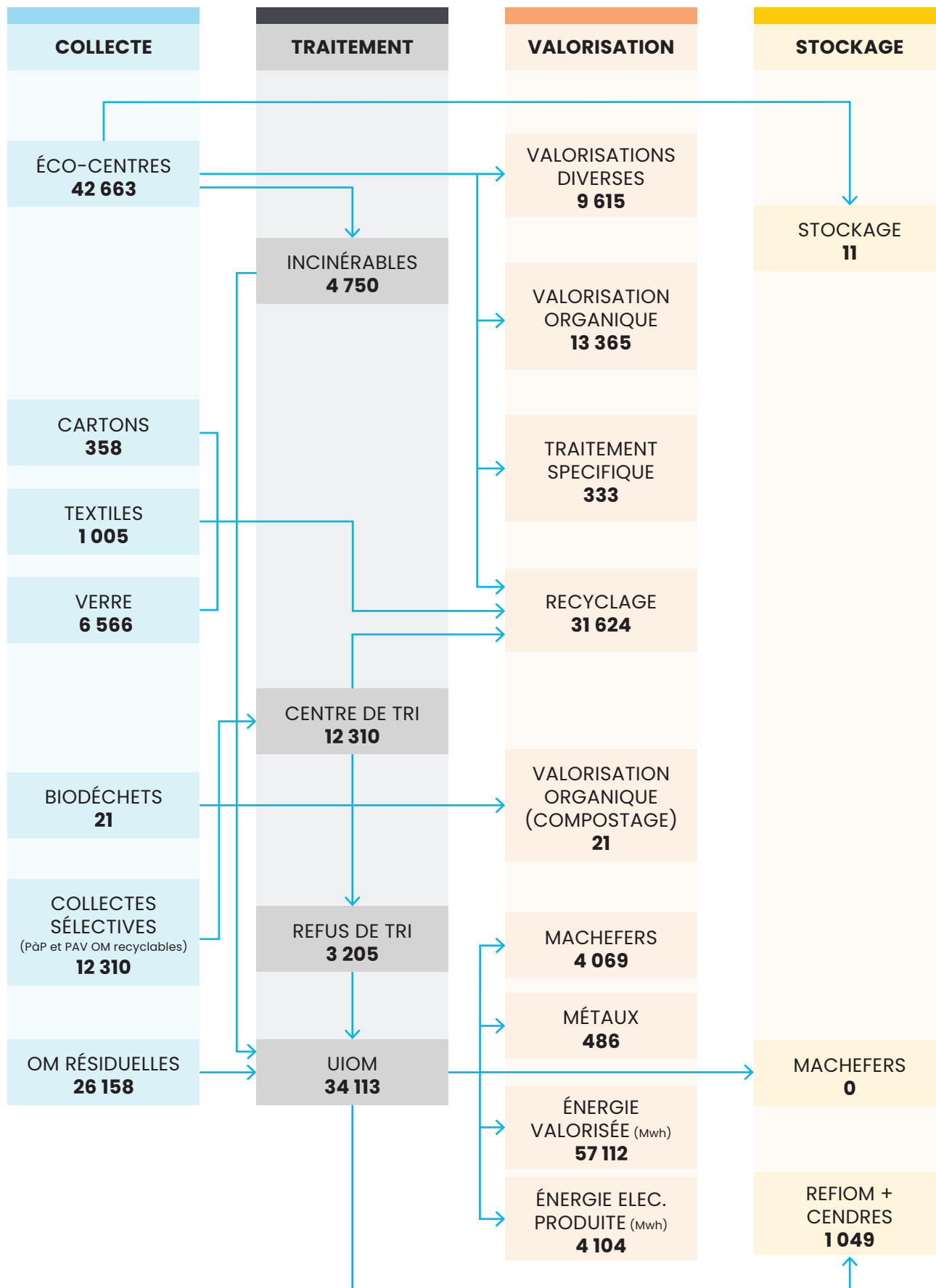
Évolution des tonnages collectés OM résiduelles selon typologies d'usagers

	Tonnages 2024	Tonnages 2025	Évolution
OMR ménagés	21 724	21 839	+0,54%
OMR « assimilés »	4 371	4 319	-1,19%



TRAITEMENT

Synoptique flux de déchets en tonnes



Valorisation énergétique

L'intégralité des Ordures Ménagères Résiduelles de Grand Besançon Métropole est acheminée à l'unité de valorisation énergétique (UVE).

En 2025, **38 832 tonnes** ont été réceptionnées et traitées par cette installation dont **26 158 tonnes issues des collectes d'ordures ménagères résiduelles** de Grand Besançon Métropole.

L'usine d'incinération de valorisation énergétique (UVE) dispose d'un four :

- Ligne d'incinération de 2002 d'une capacité de 4 t/h équipée d'une chaudière verticale produisant de l'eau surchauffée (350 °C - 40 bars) et un turbo alternateur de 750 KV.

La capacité est de :

- 42 000 t/an d'ordures ménagères et de DIB (déchets industriels banals)
- 3 000 t/an de boues de station d'épuration urbaine.

La chaleur produite par l'incinération des déchets est récupérée et utilisée pour alimenter le réseau de chaleur couvrant ainsi environ 37 % des besoins annuels. La technique de cogénération est également utilisée pour produire de l'électricité (4 761 MWh en 2025).

Centre de tri

Répartitions des tonnages issus du centre de tri et expédiés courant 2025

2025	Papiers	Cartons	Plastiques	Métaux	Refus de tri	TOTAL
Tonnages Grand Besançon Métropole	4 164	3 298	1 064	368	3 205	12 099
Soit %	34,4%	27,3%	8,8%	3%	26,5%	100%

Les lieux de valorisation des déchets

Flux	Destination
Résidus de chantier	Tri, broyage et préparation en CSR à Merey-sous-Montrond (BBCI 25) puis valorisation énergétique
Encombrants valorisables	Installation de tri-massification de Besançon (SYBERT 25) puis filières de valorisation
Encombrants incinérables	Unité de Valorisation Energétique du SYBERT (25)
Bois	Unité de tri et massification de C2T (Besançon) puis traitement en valorisation matière ou énergie
Gravats, inertes	Unité de tri et massification de C2T (Besançon) puis réaménagement de carrière à Port-Lesney (39)
Papiers/cartons	Centre de tri de Besançon (SYBERT) puis papeterie de Novillars (GEMDOUBS 25)
Papier (PAV)	Centre de tri de Besançon (SYBERT 25) puis papeterie de Novillars (GEMDOUBS 25)
Ferraille	Unité de tri et massification de MASSACRIER (Maîche) puis fonderie
Déchets verts (plateformes)	Broyage in situ puis co-compostage agricole local (25)
Déchets verts (bennes)	Unité de tri et massification de C2T (Besançon) puis traitement par compostage (21/70)
Amiante	Centre de stockage pour déchets dangereux de DRAMBON (21)
Flux Multi-REP (bois)	Eco-organisme : VALOBAT
Plâtre	Eco-organisme : VALOBAT
Flux Multi-REP (plastique)	Eco-organisme : VALOBAT
Plastiques PMCB	Eco-organisme : VALOBAT
Menuiseries vitrées	Eco-organisme : VALOBAT
Laine de Verre	Eco-organisme : VALOBAT
Laine de Roche	Eco-organisme : VALOBAT
DEA (Mobilier)	Eco-organisme : ECOMAISON
ASL : Articles de Sport et de Loisirs	Eco-organisme : ECOLOGIC
ABJ : Articles de Bricolage et Jardins (thermique)	Eco-organisme : ECOLOGIC
DEEE	Eco-organisme : ECOSYSTEM
Lampes, néons	Eco-organisme : ECOSYSTEM
DDS (filiale REP)	Eco-organisme : ECO-DDS
DDS (hors REP)	Centre de regroupement et de tri de Beaufort (39) (TRIADIS) puis unités de traitement
Huile de friture	Centre de regroupement et de tri de Beaufort (39) (TRIADIS) puis unités de traitement
Huile de vidange	Centre de regroupement et de tri de Montmorot (39) (CHIMIREC) puis unités de traitement
Pneus	Installation de tri-massification d'ALPHA-RECYCLAGE à Brevans (39) puis valorisation matière
Piles	Eco-organisme : SCRELEC
Batteries	Centre de tri-massification à Longvic (Bourgogne Recyclage) puis unités de valorisation par flux
Cartouches d'encre	Partenariat avec Association PRINTERRE
Réemploi (y compris textiles)	Recyclerie – ressourcerie de l'Association TRI (25), EMMAUS Besançon et Ornans (25)



INDICATEURS FINANCIERS

Instaurée en 2012, la redevance incitative devait permettre de limiter le recours à l'incinération et donc de faire baisser les tonnages de déchets résiduels d'au moins 30%.

1

**Diminuer la production
de déchets résiduels**

-42%

depuis 2008

2

**Maîtriser les coûts
de la gestion des déchets**

91,70 euros

par an et par habitant
en 2025



Les objectifs fixés en 2012 sont atteints

Les composantes tarifaires de la redevance incitative

La redevance incitative est calculée sur la base du bac à déchets résiduels (ordures ménagères non recyclables) mis à disposition. Cependant, elle finance la gestion (collecte et traitement) de l'ensemble des déchets ménagers : les dépôts en éco-centres, les ordures ménagères, les déchets recyclables et le verre.

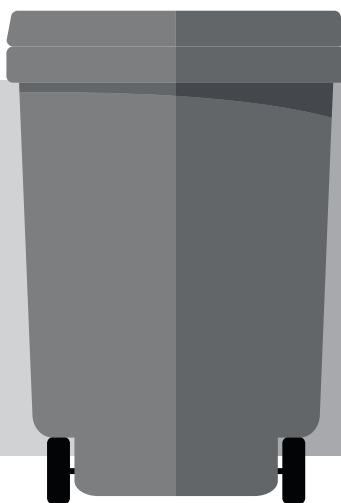
La redevance incitative est calculée en fonction d'**une part fixe** et d'**une part variable**.

La part fixe :

il s'agit de l'**abonnement**.

Elle est calculée en fonction :

- du volume et du nombre de bac(s) à déchets résiduels
- du niveau de service correspondant à la zone de résidence



La part variable :

il s'agit de la **part incitative**.

Elle est calculée en fonction :

- du poids des déchets résiduels collectés
- du nombre de levées (nombre de fois où le bac est vidé)

(tarif de la levée en fonction du volume du bac à déchets résiduels, quatre levées non facturées par quadrimestre).

CHIFFRES CLÉS

Conformément au Décret n°2000-404 du 11 mai 2000, le présent rapport traite les montants des principales prestations rémunérées à des entreprises ou des syndicats au titre de l'année 2025. La matrice des coûts proposée en page 45 est établie sur la base du compte administratif arrêté au 31 décembre 2025.



Budget

25,7 M€ pour 2025

REDEVANCE INCITATIVE

RI 2025 des ménages

18,2 M€

RI 2025 des non ménages

3,5 M€

CONTRIBUTION MOYENNE DES ENTREPRISES

1 759 €/an/1 000L

mis à disposition

3 factures

par an soit près de

137 000 factures éditées.

Taux de factures impayées < 1%

85 000 foyers

redevables.

65 %

d'habitat collectif

sur le territoire de
Grand Besançon Métropole

86 %

d'habitat collectif

sur Besançon

NOMBRE DE MARCHÉS EN COURS D'EXÉCUTION

24

(hors marchés avec les services mutualisés : achats de pièces détachées, reprographie, habillement, restauration...)

2 138 mandats émis

590 factures reçues

369 titres de recettes

– hors factures RI.

INDICATEURS FINANCIERS

Principales prestations rémunérées à des entreprises

	Prestataire	Montant €
Collecte des ordures ménagères résiduelles	VEOLIA	782 824 €
Collecte des ordures ménagères recyclables	VEOLIA	865 688 €
Collecte des biodéchets	TRIVIAL COMPOST	66 814 €
	TOTAL	1 715 326 €

Prestations rémunérées au SYBERT

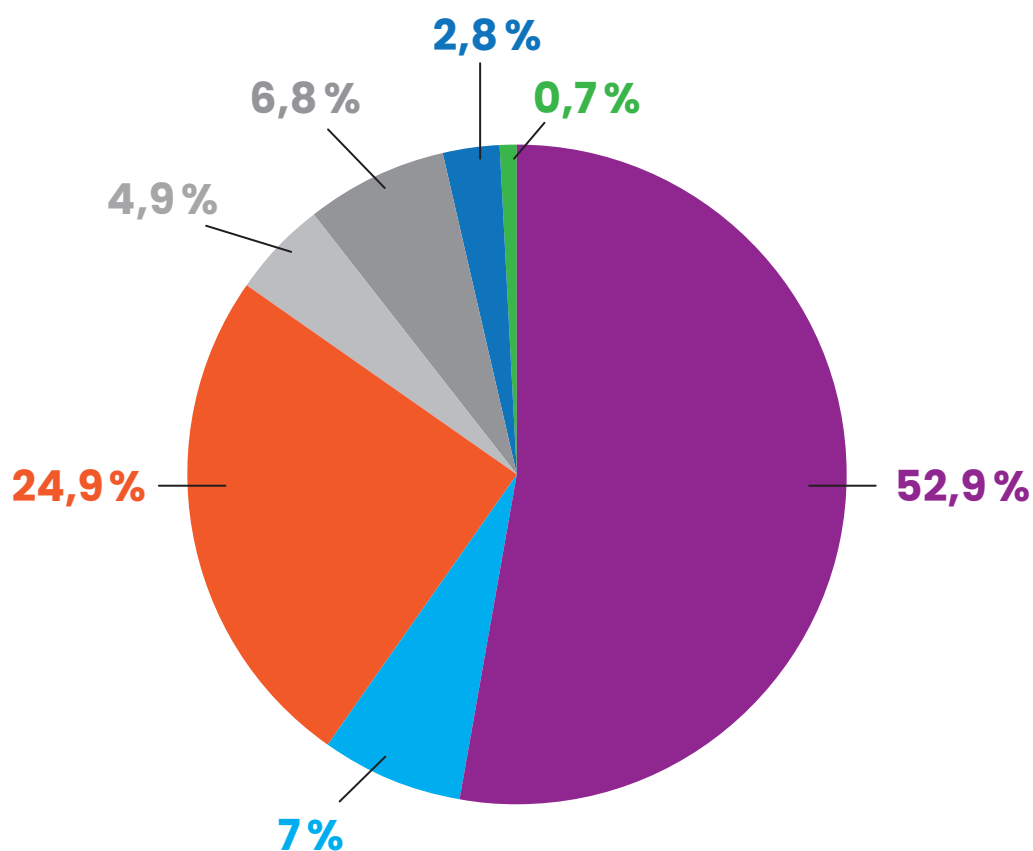
La revente des produits de ces activités est déduite de ces prestations :

- pour le tri : les papiers, journaux, magazines (non soutenus par Citéo)
- pour l'incinération : l'énergie et les métaux récupérés par les mâchefers
- pour les éco-centres : les différents matériaux achetés par les filières ou fédérations.

Tarif du Sybert 2025	Montant	Prestations réglées	Montant 2025	Montant 2024
Tri	135 € HT/t	Prestation de tri	1 765 253 €	1 757 368 €
Incinération	153 € HT/t + 15,00 €/t de TGAP	Prestation d'incinération - TGAP comprise	4 998 813 €	4 940 068 €
Prévention	2,30 € HT/hab.	Éco-centres	4 066 934 €	4 641 109 €
Éco-centres	23,50 € HT/hab.	ITM	595 161 €	-
Transport des refus de tri	10 € HT/t	Prévention	456 290 €	454 236 €
Caractérisation	100 € HT à l'unité	Administration générale	595 161 €	592 482 €
Administration	3 € HT/hab.	Valorisation organique	416 613 €	414 737 €
Valorisation matière organique	2,10 € HT/hab	Contribution aux travaux de l'UIOM	0 €	0 €
		TOTAL	12 894 225 €	12 800 000 €

Répartition des dépenses de fonctionnement par nature

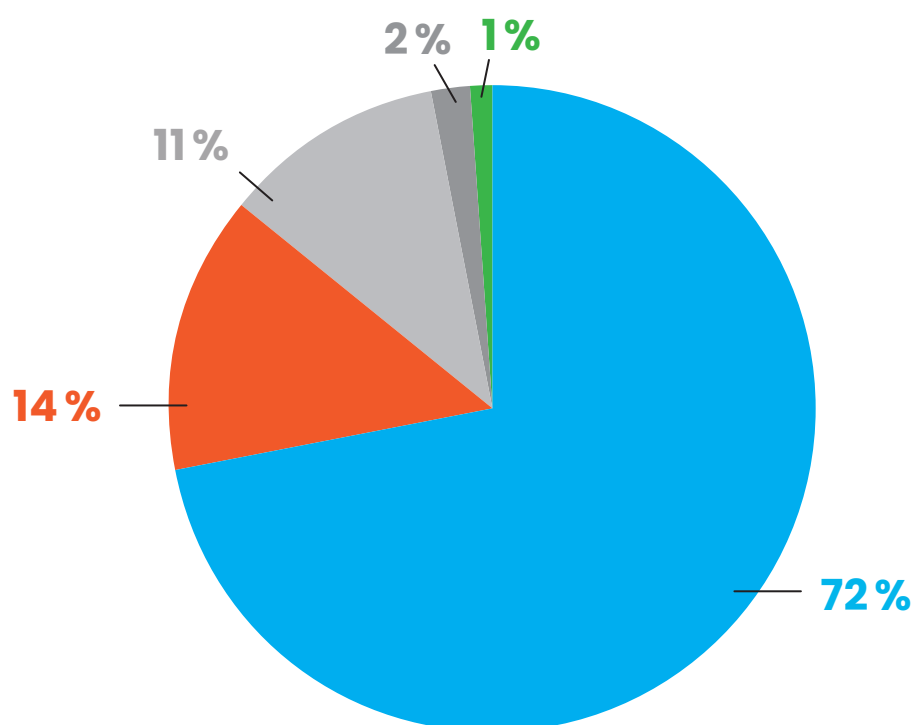
	Montant des dépenses 2025	Moyenne par habitant
Prestations rémunérées au SYBERT	12 894 225 €	65 €
Autres prestations de service	1 715 326 €	8,6 €
Frais de personnel	6 054 907 €	30,5 €
Dotation aux amortissements	1 197 140 €	6 €
Autres services	1 648 246 €	8,3 €
Fournitures	677 867 €	3,4 €
Charges diverses et financières	173 653 €	0,9 €
TOTAL	24 361 544 €	122,8 €



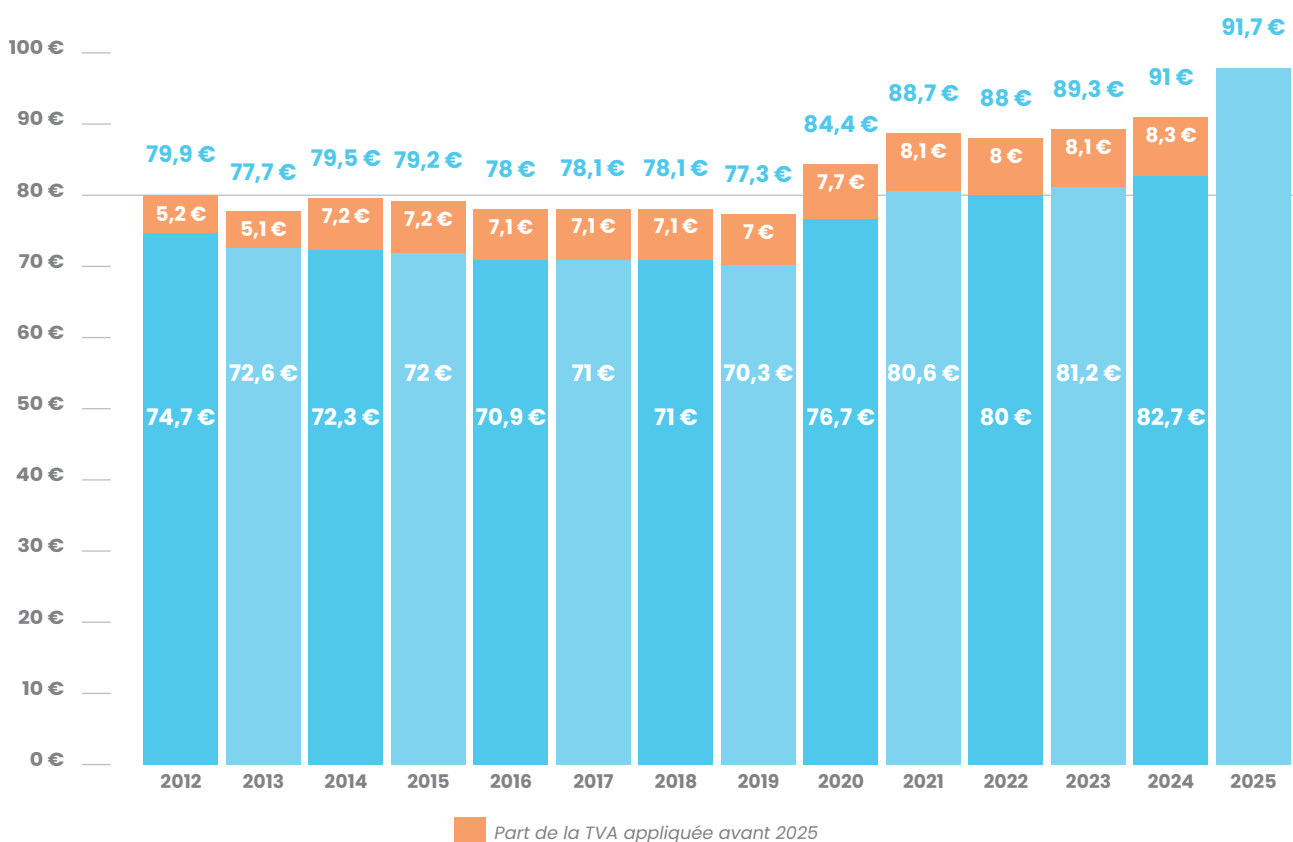
INDICATEURS FINANCIERS

Répartition du financement du service public

	Recettes 2025	Montant / hab. 2025	Evolution de la moyenne / hab.
Recettes de la REOM/RI des ménages	18 198 184 €	91,7 €	↗
Recettes de la REOM/RI des non ménages	3 497 841 €	17,6 €	↗
Soutiens des organismes agréés	2 703 147 €	13,6 €	↗
Valorisation matière	649 285 €	3,3 €	↗
Recettes diverses	276 691 €	1,4 €	↘
TOTAL	25 325 148 €	127,7 €	↗



Évolution du tarif moyen des ménages par an et par habitant en euros



91,7 €
/an/habitant



Redevance moyenne facturée aux ménages

+0,8 %
par rapport à 2024

Contrats

Du fait de la forme d'organisation et de financement de la gestion des déchets, le SPGD relève des statuts du Service Public Industriel et Commercial (SPIC) nécessitant une contractualisation des relations avec les usagers producteurs de déchets sous forme d'abonnement.

	Contrats DNMA	Contrats Ménages	Population
Besançon	1 548	11 284	120 057
Périphérie	1 428	31 633	78 330
TOTAL	2 976	42 917	198 387

INDICATEURS FINANCIERS

Répartition des dépenses et recettes d'investissement du service public

	Dépenses HT	En %		Recettes HT
Bacs et conteneurs	542 385 €	28%	Amortissements	1 197 140 €
Matériels de transport	2 289 964 €	70%	Subvention	61 880 €
Mobiliers et matériels	84 145 €	0%	Autres réserves	325 087 €
Amortissements provision équipements	48 022 €	2%	Emprunt	1 600 000 €
Remboursement d'emprunts	153 000 €	0%	FCTVA	310 030 €
Bat. Administratif	55 513 €	0%	Régularisation TVA	458 508 €
Régularisation TVA	458 508 €	0%	TOTAL	3 952 646 €
TOTAL	3 631 536 €	100%		

Coûts constatés de la gestion des déchets

Les coûts annoncés ci-dessous* reprennent toutes les étapes de la gestion des déchets

- Prévention, pré collecte, collecte
- Transfert
- Traitement et valorisation

	Coût aidé € HT/hab 2025	Coût aidé € HT/hab 2024	Évolution € HT/hab. 2025/2024
OM résiduelles	48,1 €	47,1 €	1 €
OM recyclables en porte-à-porte	14,2 €	17,9 €	-3,7 €
OM recyclables en points d'apport volontaire	30,7 €	20,8 €	9,9 €
Verre	3,1 €	2,4 €	0,7 €
Carton	2,5 €	1,0 €	1,5 €
Biodéchets	2,8 €	2,6 €	-
Éco-centres	25,9 €	25,6 €	0,3 €
	96,9 €	98,9 €	-2 €

*Chiffres issus de la méthode "comptacoûts" initiée par l'ADEME

Matrice standard ADEME de présentation des coûts 2025

en € par habitant

Montants HT	FLUX DE DÉCHETS								Total
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papiers et emballages hors verre (PàP)	Papiers et emballages hors verre (PAV)	Déchets des éco-centres	Biodéchets des ménages - Gestion de Proximité	Biodéchets des ménages - Collecte en AV	Cartons	
CHARGES									
Charges de structure	3,1	0,2	1,9	3,3	2,0	0,2	0,0	0,2	7,6
Communication	0,2	0,0	0,1	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,4
Prévention	1,1	0,3	0,5	0,7	1,8	2,3	0,0	0,0	6,0
Pré-collecte	1,7	1,1	1,8	9,4	-	-	-	-	5,2
Collecte	17,5	1,9	16,4	27,6	14,1	-	0,3	2,5	52,5
Transfert/Transport	-	0,3	-	-	13,4	-	-	-	0,3
Traitement des déchets non dangereux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Incinération	24,6	-	-	-	-	-	-	-	-
Tri et conditionnement	-	-	8,2	10,5	-	-	-	-	8,4
Compostage	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL CHARGES	48,1	3,8	28,9	51,7	31,4	2,4	0,3	2,7	80,4

PRODUITS									
Ventes de produits et d'énergie	-	-	-	-	3,9	-	-	-	3,9
Matériaux	-	0,3	2,3	3,1	-	-	-	0,2	2,9
Compost	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Énergie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prestations à des tiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres produits	0,1	0,0	0,1	0,4	-	-	-	0,0	0,3
Soutiens des éco-organismes	0,3	0,4	12,6	16,3	0,9	-	-	-	14,5
Reprises des subventions d'investissement	-	-	-	3,1	-	-	-	-	0,2
Subventions de fonctionnement	-	-	-	-	0,8	-	-	-	0,8
Aides à l'emploi	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL PRODUITS	0,4	0,7	15,1	22,9	5,6	-	-	0,3	22,6

FINANCEMENT									
TVA acquittée	0,4	0,1	0,3	1,8	0,0	0,0	0,0	0,1	1,0
TEOM	-	-	-	-	-	-	-	-	-
REOM	109,4	-	-	-	-	-	-	-	109,4
Redevance spéciale & facturations usagers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Redevance spéciale	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Facturation à l'usager	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Contribution des collectivités	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL FINANCEMENT	109,4	-	-	-	-	-	-	-	109,4

INDICATEURS FINANCIERS

Matrice standard ADEME de présentation des coûts 2025 en € par habitant

COÛTS (EN €)	FLUX DE DÉCHETS								Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre (PâP)	Papiers et emballages hors verre (PAV)	Déchets en déchèterie	Biodéchets des ménages - Gestion de Proximité	Biodéchets des ménages - Collecte en AV	Cartons (ménages et pros)	
Coût complet	48,1	3,8	28,9	51,7	31,4	2,4	0,3	2,7	169,4
Coût technique	48,0	3,5	26,5	48,2	27,5	2,4	0,3	2,4	162,4
Coût partagé	47,7	3,1	13,8	32,0	26,6	2,4	0,3	2,4	147,9
Coût aidé HT	47,7	3,1	13,8	28,9	25,8	2,4	0,3	2,4	146,8
TVA acquittée	0,4	0,1	0,3	1,8	0,0	0,0	0,0	0,1	1,0
Coût aidé TTC	48,1	3,1	14,2	30,7	25,9	2,4	0,4	2,5	147,9
Financement	109,4	-	-	-	-	-	-	-	109,4

Redevance des ordures ménagères

Tarifs 2025 (Tarifs annuels applicables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025)

ABONNEMENT - Part fixe - en € TTC										
PAR BAC À DÉCHETS RÉSIDUELS ET SELON NIVEAU DE SERVICE	60 L	80* L	120/140 L	180 L	240 L	330 L	500 L	660* L	750 L	1100 L
Besançon centre-ville Collecte des déchets résiduels deux fois par semaine, recyclables en apport volontaire, service de collecte complet inclus (sortie et rentrée des bacs par les agents de collecte)	180,97 €	-	238,89 €	275,34 €	334,52 €	425,64 €	589,34 €	-	861,75 €	1217,86 €
Besançon hors centre Collecte des déchets résiduels et recyclables une fois par semaine, service complémentaire sur demande (sortie et rentrée des bacs par les agents de collecte)	160,91 €	-	202,89 €	230,59 €	277,51 €	351,25 €	477,54 €	-	696,33 €	986,85 €
Besançon hors centre - Recyclables en PAV Collecte des déchets résiduels une fois par semaine, recyclables en apport volontaire	155,41 €	-	191,89 €	216,84 €	261,01 €	329,25 €	447,29 €	-	657,83 €	937,35 €
Option service complémentaire (a)	61,00 €	-	61,00 €	61,00 €	67,00 €	87,50 €	93,50 €	-	141,00 €	200,00 €
Option demi-service complémentaire (b)	30,50 €	-	30,50 €	30,50 €	33,50 €	43,75 €	46,75 €	-	70,50 €	100,00 €
Communes hors Besançon Collecte des déchets résiduels et recyclables une fois toutes les deux semaines	149,44 €	167,95 €	179,50 €	198,55 €	235,91 €	274,79 €	397,42 €	511,51 €	576,81 €	-
Collecte supplémentaire sur demande, 24 h à l'avance	11,88 €	11,88 €	11,88 €	11,88 €	11,88 €	11,88 €	29,70 €	29,70 €	29,70 €	-
Gros producteurs dotés de bacs d'un volume global ≥ à 500 L Gestionnaires d'immeubles, commerces, entreprises, mairies, administrations...	-	-	191,70 €**	214,10 €	258,05 €	326,98 €	442,12 €	569,00 €	644,32 €	-

POIDS/LEVÉE - Part variable - en € TTC (TVA 10 %)										
PAR BAC ET SELON VOLUME DU BAC À DÉCHETS RÉSIDUELS	60 L	80* L	120/140 L	180 L	240 L	330 L	500 L	660* L	750 L	1100 L
Coût unitaire de la levée	2,97 €	2,97 €	2,97 €	2,97 €	2,97 €	3,16 €	3,41 €	3,67 €	3,85 €	4,54 €
Prix au kg des déchets résiduels	0,265 € TTC/kg									

Conteneurs collectifs avec sacs prépayés pour les accès complexes - en € TTC (TVA 10%)		
ABONNEMENT : part fixe 102,55 € TTC		
	Sacs de 30 litres	Sacs de 50 litres
Prix à l'unité	1,20 €	1,75 €
Rouleau de 10	9,60 €	14,00 €
Rouleau de 25	24,00 €	35,00 €

Pour les cas de suppression de marches arrière très complexes, par délibération en date du 27 juin 2019, il a été convenu la mise en place d'une solution alternative. Elle consiste à mettre à disposition des usagers concernés des sacs prépayés à déposer dans des conteneurs collectifs (abri bacs ou points d'apport volontaire) avec accès privatif.

Glossaire

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

DEEE : Déchets d'Équipement Électrique et Électronique

DGD : Direction Gestion des déchets

DNMA : Déchets Non Ménagers Assimilés

ELA : Emballage pour Liquide Alimentaire (ex. : Tetrapak)

EMR : Emballage Ménager Recyclable

Encombrants : Déchets volumineux aussi appelés « monstres »

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

ISDI : Installation de Stockage des Déchets Inertes (ancien CET III)

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ancien CET II)

ITM : Installation de tri et massification

MODECOM : Méthode de caractérisation des ordures ménagères

PAP : Porte À Porte

PAV : Point d'Apport Volontaire

PEBD : Polyéthylène Basse Densité (ex. : sac de collecte)

PEHD : Polyéthylène Haute Densité (ex. : bouteille de lait opaque)

PET INC : Polyéthylène Téréphtalate incolore (ex. bouteille d'eau non colorée)

PET COL : Polyéthylène Téréphtalate coloré (ex. : bouteille d'eau colorée)

REFIOM : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères

REOM : Redevance d'Enlèvement des ordures Ménagères

RFID : « Radio Frequency Identification », en français, « Identification par Radio Fréquence »

RI : Redevance Incitative

RGP : Recensement Général de la Population (toutes les populations prises en compte dans ce rapport sont sans double compte)

SDE : Système de détection des erreurs de tri

SPGD : Service Public de Gestion des Déchets

SPIC : Service Public Industriel et Commercial

SYBERT : Syndicat de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets

TEOM : Taxe d'Enlèvement des ordures Ménagères

UIOM : Unité d'Incinération des Ordures Ménagères

Direction Gestion des Déchets

Accueil du public :
94 avenue Clemenceau
à Besançon
de 8 h à 12h et de 13 h 30 à 17 h 30

Courrier :
4 rue Gabriel Plançon
25 043 Besançon cedex

gestion-dechets@grandbesancon.fr

Tél : 03 81 41 55 35

www.grandbesancon.fr

 Grand
Besançon
Métropole